

ICC-01/05-01/08-82-Anx10 22-09-2009 1/3 IO PT

En application de la Décision ICC-01/05-01/08-528, en date du 18-09-2009, cette annexe est reclassifiée "Public"

ANNEX 10

Le Citoyen

12ème Année - N°2913 du 26-05-08 - Quotidien centrafricain indépendant - 300 Fcfa.

Ce que je pense

Bravo CPII Bemba, chef des Nyamamulengués, enfin arrêté

Je ne comprends pas que les Centrafricains ne comprennent pas que la justice finit toujours par rattraper les délinquants et criminels qui se croient intouchables ou éternellement couverts par l'impunité.

Ainsi, c'est au moment où l'on s'y attendait le moins que la nouvelle est tombée, tel un couperet. Jean Pierre Bemba Gombo, chef du Mouvement de Libération du Congo (MLC), ancienne rébellion contre Kabila devenue parti politique, ancien vice Président de la République Démocratique du Congo (RDC), qui vit en exil à Faro au Portugal, a été arrêté samedi 24 mai dernier à Bruxelles par les autorités belges.

Cette arrestation fait suite à un mandat d'arrêt lancé par la Cour Pénale Internationale contre lui et l'ancien président centrafricain Ange Felix Patassé ainsi que le chef de guerre Abdoulaye Miskine. La justice internationale reproche à Jean Pierre Bemba ainsi qu'à ses complices congolais et centrafricains les exactions commises par ses troupes en République centrafricaine entre octobre 2002 et mars 2003.

Pendant cette période, les rebelles du MLC, venus à la demande du président Patassé faire le coup de feu contre d'autres rebelles commandés par le général Bozizé à l'époque en rébellion ouverte contre le pouvoir de Bangui, s'étaient livrés à des exactions sur la population civile.

Selon RFI qui a diffusé la nouvelle, le mandat d'arrêt existait depuis longtemps dans le tiroir des autorités belges et celles-ci n'attendaient que le moment propice pour le mettre à exécution. Et cette occasion leur a été fournie par Jean Pierre Bemba lui-même lors d'un voyage en Belgique.

Cette arrestation apparaît comme celle des organisations de défense des droits de l'homme de la République centrafricaine à commencer par la Ligue centrafricaine des droits de l'homme (LACD) qui était la première à leur la sonnette d'alarme au moment de ces exactions.

Il vous souviendra que suite à l'ar-

Suite page 12 →

Après Bemba, à qui le tour?



Me Nicolas Tiangaye, chef de parti politique

Pourquoi les rebelles centrafricains continuent d'utiliser le territoire français pour déstabiliser le pays ou appeler au Dialogue?

ICC-01/05-01/08-82-Anx10 22-09-2009 3/3 IO PT

En application de la Décision ICC-01/05-01/08-528, en date du 18-09-2009, cette annexe est reclassifiée "Public"

ANNONCE

Cour
Pénale
Internationale



International
Criminal
Court

Communiqué de presse - Jean-Pierre Bemba arrêté par la CPI: les crimes sexuels commis en République centrafricaine ne resteront pas impunis

La Haye, le 24 mai 2008
ICC-01P-20080524-PR316 FRA

M. Jean Pierre Bemba, accusé de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis en République centrafricaine, a été arrêté aujourd'hui en banlieue de Bruxelles, en Belgique.

M. Bemba est le président du Mouvement de Libération du Congo (MLC), un groupe politico-militaire qui est intervenu dans le conflit armé de 2002-2003 en République Centrafricaine (RCA), poursuivant une stratégie de terreur et de violence contre les populations civiles, marquée en particulier par une campagne de viols massifs et de pillages. M. Bemba a déjà usé de tactiques similaires dans le passé, en RCA et en République Démocratique du Congo, semant toujours le deuil et la destruction.

M. Bemba est la première personne arrêtée dans le cadre de l'enquête, ouverte par le Procureur Luis Moreno-Ocampo en mai 2007 en RCA. Les enquêtes se poursuivent.

«Cette arrestation est le fruit d'une opération complexe et bien planifiée» a déclaré le Procureur Moreno-Ocampo. «Nous saluons tous les pays impliqués dans son exécution, dont la Belgique qui a immédiatement exécuté le mandat d'arrêt en vertu de ses obligations d'Etat partie au Statut de Rome» a-t-il ajouté. «Je suis reconnaissant à tous ceux qui nous ont aidés à surveiller les mouvements de M. Bemba, afin d'éviter qu'il n'échappe à la justice internationale».

Le nombre élevé de viols commis par les troupes du MLC avec une brutalité sans nom est une caractéristique particulière de cette affaire. «M. Bemba avait déjà commis de tels crimes en RCA; il avait déjà commis de tels crimes en RDC; il fallait l'arrêter », a déclaré le Procureur Luis Moreno-Ocampo.

Le 16 mai 2008, le Bureau du Procureur a présenté aux juges de la Cour pénale internationale ses éléments de preuve contre M. Jean-Pierre Bemba, l'accusant de crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

La Chambre Préliminaire de la Cour pénale internationale a délivré un mandat d'arrêt contre M. Bemba le 23 mai.

Ce mandat est resté sous scellés jusqu'à son arrestation le 24 mai.

«L'arrestation de M. Bemba est un avertissement sérieux à tous ceux qui commettent, encouragent ou tolèrent les crimes sexuels. Il y a une nouvelle loi, le Statut de Rome. En vertu de cette loi, ils seront poursuivis», a déclaré le Procureur.

«Il n'y a pas d'excuses pour des centaines de viols, il n'y a pas d'excuses pour le viol d'une petite fille sous les yeux de ses parents, il n'y a pas d'excuses pour un chef qui ordonne, autorise ou tolère que ses troupes commettent des viols et des pillages. Nous avons la preuve que M. Bemba a commis des crimes. En vertu du Statut de Rome, personne ne saurait échapper à la justice pénale internationale. Personne ne peut prendre le parti d'un criminel contre les victimes. Bosco Ntaganda qui a commis des atrocités en Ituri et continue aujourd'hui ses activités dans les Kivus, Joseph Kony, de l'Armée de Résistance du Seigneur en Ouganda, Ahmed Haroun, Ministre des Affaires humanitaires du Soudan, finiront également en prison» a dit le Procureur.

«Je suis allé en RCA, j'ai rencontré les victimes, celles qui ont survécu à la violence, celles qui ont survécu au SIDA. Nous ne pouvons effacer leurs blessures. Mais nous pouvons leur rendre justice. Les témoignages des victimes seront autant de preuves. Les victimes viendront raconter leur histoire à la Cour. Elles auront ce pouvoir,» a déclaré le Procureur.

«Jean-Pierre Bemba est la quatrième personne arrêtée par la CPI. Le 5 juin prochain je présenterai au Conseil de Sécurité des Nations Unies mon rapport sur les crimes et la destruction de communautés entières au Darfour. Notre premier procès sur le recrutement d'enfants soldats va bientôt commencer. Nous poursuivons notre travail de suivi de toutes les situations dans le monde où des crimes relevant de notre compétence auraient été perpétrés, de la Colombie à l'Afghanistan. La justice internationale est en marche».